

- Les administrateurs de l'OCCE 24 estiment nécessaire d'envisager un autre axe prospectif pour l'avenir de notre fédération. Nous ne retiendrons comme indicateurs marquants que ceux utilisés par le CAN et notamment la répartition d'emplois, non seulement en terme de territoire mais également en terme de statuts. L'utilisation de ce langage qui est celui de l'entreprise est aussi celui adopté par notre fédération depuis quelques années. Devons-nous en déduire que l'emploi des termes de management induisent un comportement managérial, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs en étant l'illustration la plus complète. Il est vrai que nous avons comme partenaire privilégié et obligé un gouvernement qui s'applique à transposer une logique d'entreprise marchande dans tous les domaines du service public, ainsi en est-il de l'Education Nationale.

- Cette convention passée entre l'Etat et l'OCCE est l'outil le plus probant de cette volonté de gestion comptable à laquelle sont soumises les associations pour subsister. Sa définition, son contenu, ses évaluations obéissent aux mêmes règles mises en place dans maintenant toute l'Education Nationale, de la maternelle jusqu'à l'université en passant par le secondaire. Il s'agit d'une politique qui vide le service public d'éducation de son sens et de son efficacité pour le remplacer par un service privé d'éducation, donc marchand. Ainsi, devons-nous accepter l'accompagnement éducatif tel qu'il a été pensé avec la suppression de deux heures d'enseignement pour la totalité des élèves ? Devons-nous accepter le fichage des enfants dès la maternelle, et ce durant trente cinq ans, et continuer à faire vivre au sein de nos classes coopératives l'apprentissage de la démocratie ? Devons-nous remplir le livret personnel de compétences alors que nos valeurs pédagogiques sont mises à mal par une évaluation binaire de ces compétences, attitudes et comportements ? Pouvons-nous nous contenter des paliers définis dans le socle commun des connaissances, et accepter ainsi ses orientations éducatives ?

La pédagogie coopérative que nous vivons dans nos classes nous semble bien loin des préoccupations du gouvernement.

- Notre fédération a signé cette convention qui, malgré une nouvelle baisse de subvention de 14,25% pour 2011, va lui permettre de subsister, à moyens réduits. Mais à quel prix ? Peut-on accepter de fermer les yeux sur ce qui va à l'encontre de notre philosophie pédagogique au prétexte de recevoir une subvention qui va toujours s'amenuisant ?

- Ces quelques éléments de la réflexion doivent être menés au sein de notre fédération, non seulement par les membres des CA des AD, mais également par l'ensemble des coopérateurs adultes, afin que chacun puisse se prononcer sur l'avenir de notre mouvement et sa redéfinition face aux nouveaux enjeux politiques de l'Education, qui bien qu'elle reste Nationale n'en obéit pas moins à des volontés européennes.

Il s'agit là de rétablir ni plus ni moins l'essence même et la nécessité de notre organisation au sein de l'école.

Association départementale OCCE de la Dordogne,

Ecole André Boissière - 20 rue Louis Blanc 24000 PERIGUEUX

Tel : 05 53 35 48 39 - Fax : 05 53 35 48 39 - Courriel : ad24@occe.coop

Site Internet : <http://www.occe.coop/ad24/>

## Motion

*L'association départementale de la Dordogne propose à l'Assemblée Générale que la Fédération organise des Etats Généraux de la Coopération à l'École ouverts à l'ensemble des coopérateurs adultes (membres des CA mais également membres des coopératives).*

*Ils donneront lieu à une réflexion sur le positionnement de notre mouvement face aux contraintes politiques et philosophiques imposées par le gouvernement. Cette réflexion devrait aller de pair avec celle sur nos pratiques pédagogiques dans les cadres imposés par les programmes officiels et leurs outils. Elle sera menée sur plusieurs mois afin que le plus grand nombre de coopérateurs puissent s'exprimer et sans cadres contraignants afin que la parole soit libre. La mise en place d'un groupe de travail où se retrouveront des membres des associations départementales et des membres du CAN, établira le calendrier nécessaire à la rédaction de cahiers de doléances et à leur examen.*

*Leur synthèse, présentée lors de l'Assemblée Générale de 2012, donnera la définition et la position politique de notre mouvement au sein du système éducatif.*

Périgueux, le 10 mai 2011

Pour le CA de l'OCCE 24,  
La Présidente,  
Marie Françoise Cherbero-Mistaudy

